



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2009/L.28
12 décembre 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Trente et unième session

Copenhague, 8-12 décembre 2009

Point 6 a) de l'ordre du jour

Questions relatives aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

Bilan de l'application de la décision 1/CP.10

Bilan de l'application de la décision 1/CP.10

Projet de conclusions proposé par la Présidente

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note des documents¹ publiés à ce jour au sujet de l'application du paragraphe 8 de l'article 4 de la Convention et des décisions 5/CP.7 et 1/CP.10.
2. Le SBI a rappelé qu'à sa trentième session, il avait invité les Parties et les organisations compétentes à communiquer au secrétariat, le 22 mars 2010 au plus tard, leurs vues sur la suite éventuelle à donner à la question, leurs observations pouvant notamment porter sur les éléments à inclure dans un éventuel projet de texte de décision².
3. Le SBI s'est félicité des informations et recommandations tirées de la mise en œuvre de la première phase du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, que l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique lui a fournies à sa vingt-neuvième session³, et il a décidé d'examiner ces informations et recommandations, selon que de besoin, dans la poursuite de l'application de la décision 1/CP.10.

¹ Communications reproduites dans les documents portant les cotes FCCC/SBI/2008/MISC.4, FCCC/SBI/2008/MISC.9 et Add.1, FCCC/SBI/2008/MISC.10 et FCCC/SBI/2009/MISC.11/Rev.1; rapports des ateliers et réunions d'experts publiés sous les cotes FCCC/SBI/2006/13, FCCC/SBI/2006/18, FCCC/SBI/2006/19, FCCC/SBI/2007/2, FCCC/SBI/2007/11 et FCCC/SBI/2007/13; rapport de synthèse publié sous la cote FCCC/SBI/2007/14; résumé de la Présidente sur la table ronde tenue à la vingt-neuvième session du SBI (FCCC/SBI/2009/8, annexe III); et documents cités à l'annexe III du rapport du SBI sur sa vingt-huitième session (FCCC/SBI/2008/8).

² FCCC/SBI/2009/8, par. 45.

³ FCCC/SBSTA/2008/13, annexe I.

4. Le SBI a prié sa Présidente de continuer d'élaborer un projet de décision fondé sur les documents évoqués aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, en vue de l'adoption d'une décision par la Conférence des Parties à sa seizième session.
5. Le SBI est convenu de poursuivre l'examen de cette question à sa trente-deuxième session.
